



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 février 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 8 février 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1<sup>er</sup> mars 2005

**Délibération modificative concernant l'acquisition d'un ensemble  
immobilier appartenant à Monsieur GERMAIN au lieudit 'Le  
Dixième'**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Amaury BREUILLE donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Annie COUTUREAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2005**

DELIBERATION D20050086

**immobilier appartenant à Monsieur GERMAIN au lieudit 'Le  
Dixième'**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de la recherche de terrains pour la construction de logements sociaux, il a été décidé, par délibération du 17 décembre 2004, de procéder à l'acquisition d'un ensemble immobilier sis au lieudit « le Dixième », d'une superficie totale de 61 a 26 ca, appartenant à Monsieur GERMAIN.

Le prix indiqué était de 321.000 €, alors qu'il est de 321.300 €. Il convient de corriger cette erreur matérielle, sachant que les autres éléments de la délibération du 17 décembre 2004 demeurent inchangés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte de l'erreur signalée et confirmer le prix d'acquisition de la propriété Germain à 321.300 €

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gérard NEBAS**

[Ordre du jour](#)